



**SITE DE TRI, TRANSIT,
REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE
DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

**Commune de Béville-le-Comte
Département d'Eure-et-Loir (28)**

**Résumé non technique
de l'Étude d'impact**

**Dossier de demande d'autorisation
environnementale**

INTRODUCTION.....	2
Contexte du projet.....	3
INTRODUCTION.....	4
Objet de la demande.....	4
CADRE DU PROJET.....	6
Localisation du site.....	6
Contexte humain et économique.....	7
Environnement du site.....	8
Contexte naturel.....	9
IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	10
Insertion paysagère du projet.....	10
Impacts sur les milieux naturels.....	11
Impacts sur les sols et sous-sols.....	11
Impacts sur les eaux.....	12
Impact du trafic routier d'exploitation.....	13
Impact sur l'air et le climat.....	14
Production de déchets.....	14
Les émissions sonores.....	15
Utilisation des sols et occupations sur le secteur.....	15
Autres inconvénients.....	16
EFFETS TEMPORAIRES ET CUMULES DU PROJET.....	16
Effets temporaires associés au projet.....	16
Effets cumulés du projet avec les autres projets connus.....	16
MESURES DE MAITRISE DES IMPACTS ET COÛTS ASSOCIÉS.....	17
REMISE EN ÉTAT.....	18

CONTEXTE DU PROJET

La société CHIMIREC CDS exploite un établissement sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. L'établissement, spécialisé dans la collecte, le tri, le regroupement, le transit et le traitement de déchets d'activités économiques, relève du régime de l'autorisation d'exploiter au titre des rubriques 2718, 2790, 2791 et 3550 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de son développement, la société souhaite étendre ses capacités de regroupement et stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Le démarrage de ces activités va s'accompagner d'une réorganisation de l'aménagement du site et d'un accroissement des capacités de stockage de déchets vrac et conditionnés. Cet accroissement de capacités sollicité étant supérieur au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale.

Le projet nécessite donc le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

OBJET DE LA DEMANDE

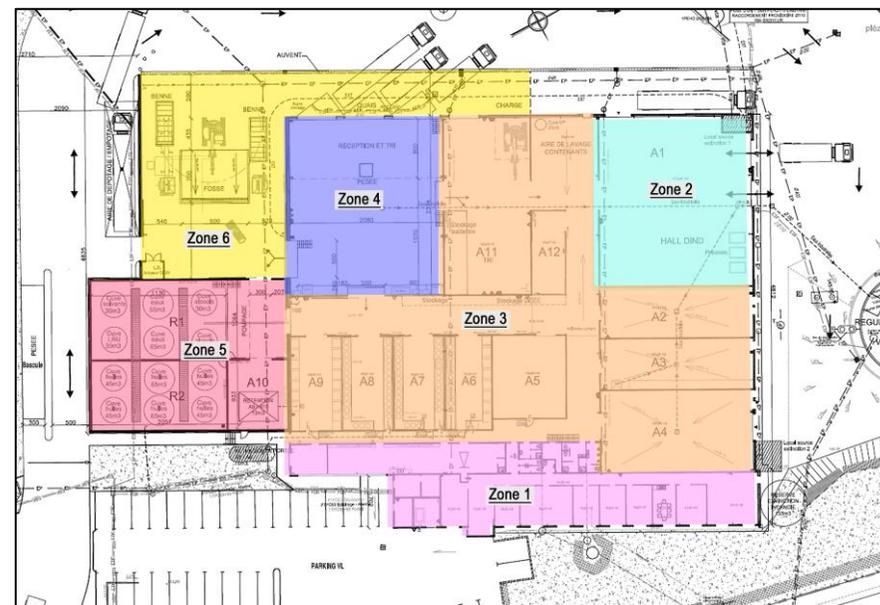
La demande concerne ainsi principalement l'accroissement des capacités de regroupement et de stockage d'un établissement dédié aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur la commune de Béville-le-Comte. Cet accroissement de capacité sera accompagné de l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement et la mise en place d'aménagements extérieurs. L'établissement de la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte sera, en situation future, doté des installations suivantes :

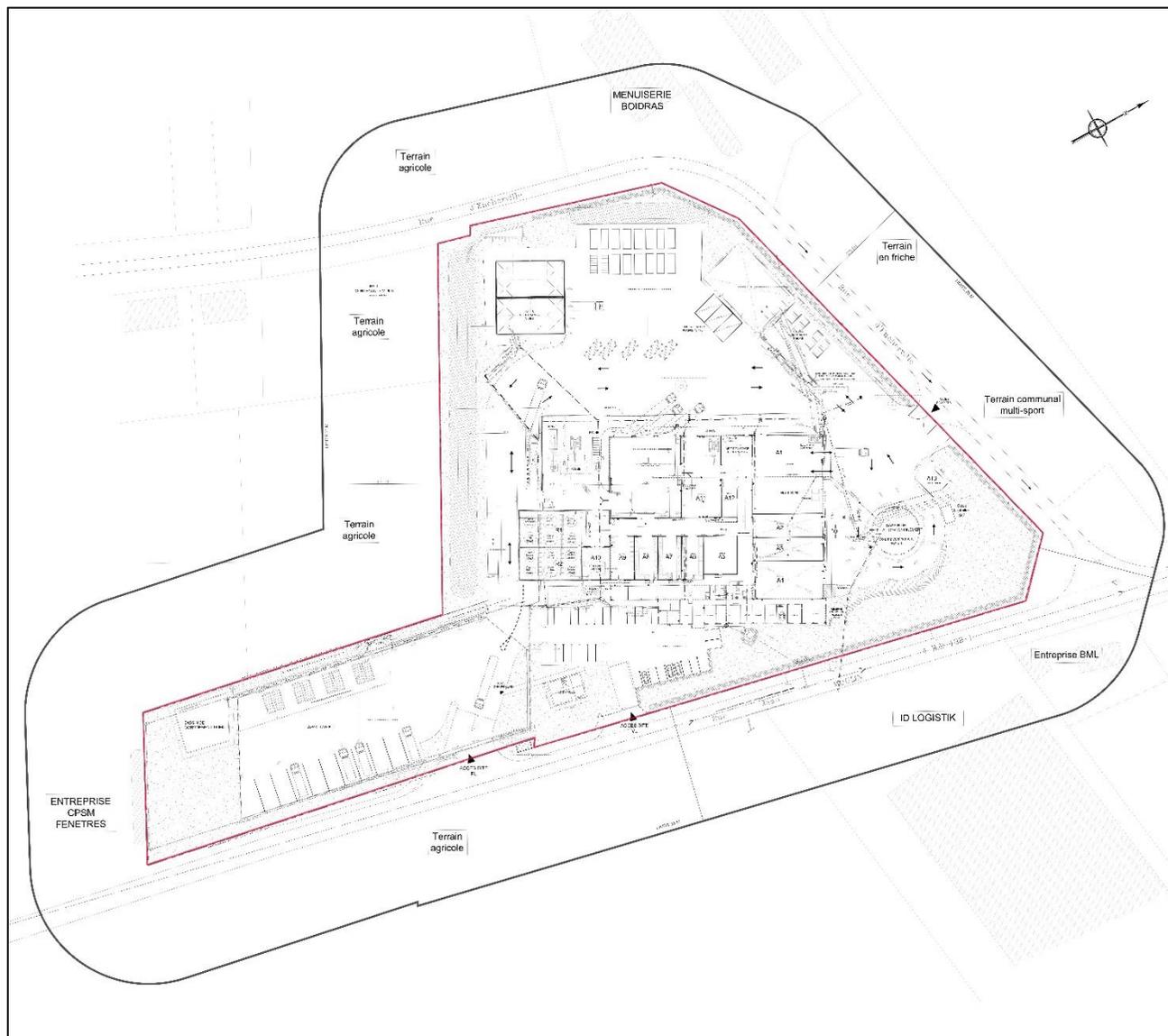
- Un bâtiment principal d'exploitation, comptant :
 - o la zone 1 (660 m²) abritant l'ensemble des activités administratives de l'établissement, avec notamment : le bureau d'accueil, des bureaux et locaux sociaux, les vestiaires du personnel, une échantillothèque et le laboratoire du site ;
 - o la zone 2 (460 m²) dédiée, au stockage de déchets non-dangereux conditionnés et à la préparation des déchets à expédier vers les exutoires de traitement ;
 - o la zone 3 (1 800 m²) comprenant un ensemble d'alvéoles dédiées au stockage temporaire des déchets conditionnés ;
 - o la zone 4 (510 m²) dédiée, au déchargement, à la réception et au tri des déchets conditionnés ;
 - o la zone 5 (520 m²), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée au stockage des déchets liquides vrac et au stockage temporaire de solvants non-chlorés conditionnés ;
 - o la zone 6 (525 m²), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides.

- Un bâtiment dédié au stockage des contenants vides et à la préparation des départs tournée (450 m²) ;
- Une alvéole extérieure dite « Bunker A13 » dédiée au stockage de piles en mélange (dont lithium) (45 m²), aménagée dans le cadre du projet.

Ces installations sont complétées par des aménagements extérieurs :

- des zones de circulation ;
- un pont-bascule ;
- des ouvrages de gestion des eaux ;
- une réserve incendie ;
- des zones de stockage extérieures ;
- des espaces verts en limite de site.

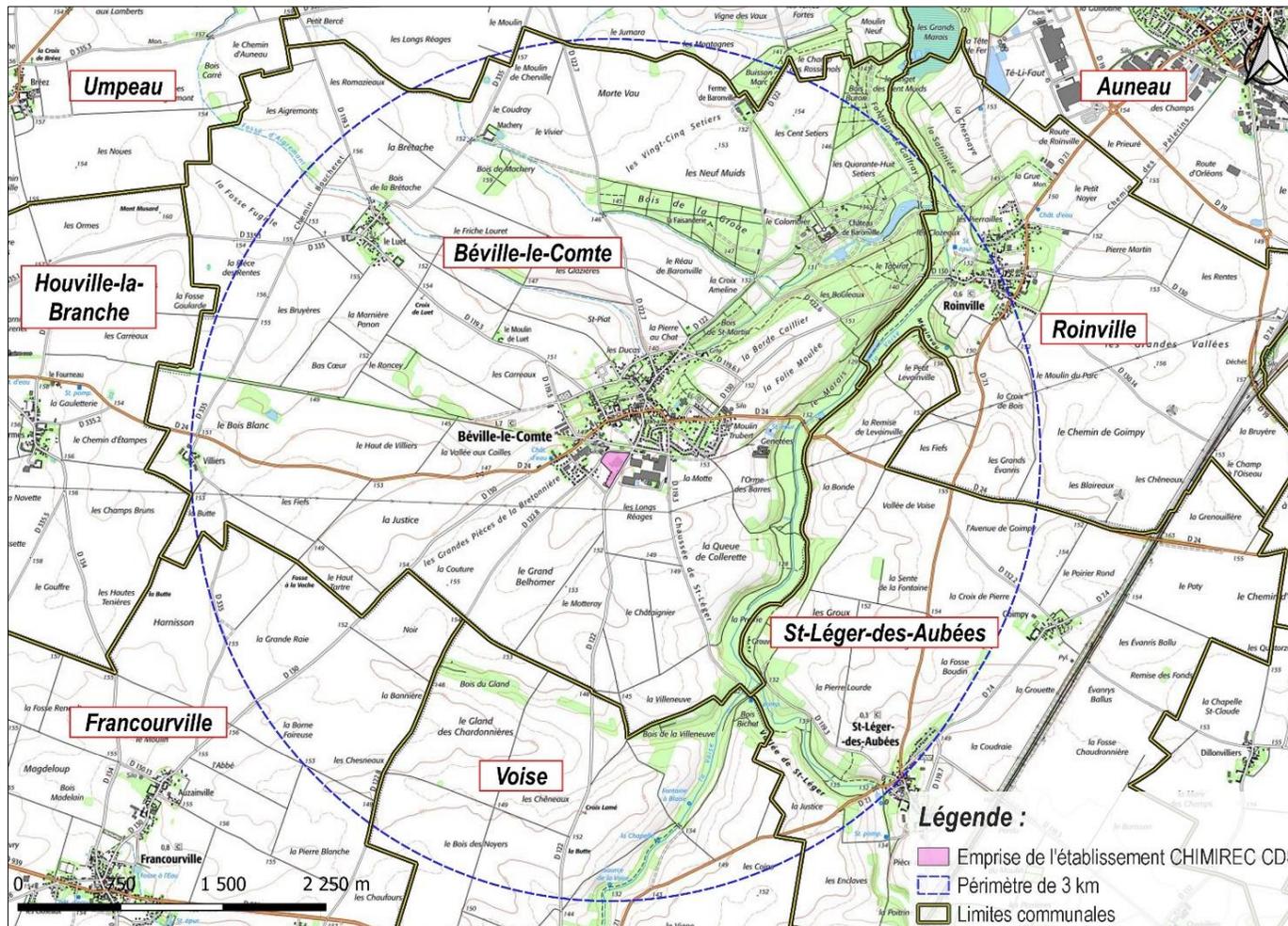




Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future

LOCALISATION DU SITE

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté la commune de Béville-le-Comte en périphérie Sud du territoire communal. L'emprise ICPE totale du site s'élève à 25 957 m², répartis sur plusieurs parcelles de la section cadastrale ZK de la commune de Béville-le-Comte. La commune est bien desservie puisqu'elle bénéficie d'axes routiers structurant, comme la RD24 qui permet de rejoindre les autoroutes A10 et A11.



CONTEXTE HUMAIN ET ECONOMIQUE

Les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS sont localisées au sein d'une zone comptant plusieurs entreprises, pour autant, quelques habitations sont localisées à proximité. Les habitations les plus proches du site sont les suivantes :

- au Nord-Est, le long de la rue Jean Moulin (A), soit à environ 15 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement,
- au Sud-Ouest, le long de la rue d'Encherville (B), soit à environ 60 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement,
- au Nord, le long de l'avenue de la Gare (C), soit à environ 70 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement.

En ce qui concerne le voisinage de l'établissement ce dernier est entouré par les occupations suivantes :

- au Nord, la rue d'Encherville (RD122.8), puis un terrain abritant un terrain multisport,
- à l'Ouest, la rue d'Encherville (RD122.8), puis l'entreprise de menuiserie BOIDRAS et des parcelles agricoles,
- à l'Est, la rue Jean Moulin (RD122), puis les entrepôts des entreprises BML et ID LOGISTICS spécialisées dans le secteur de la logistique,
- au Sud, une parcelle agricole, puis des habitations.

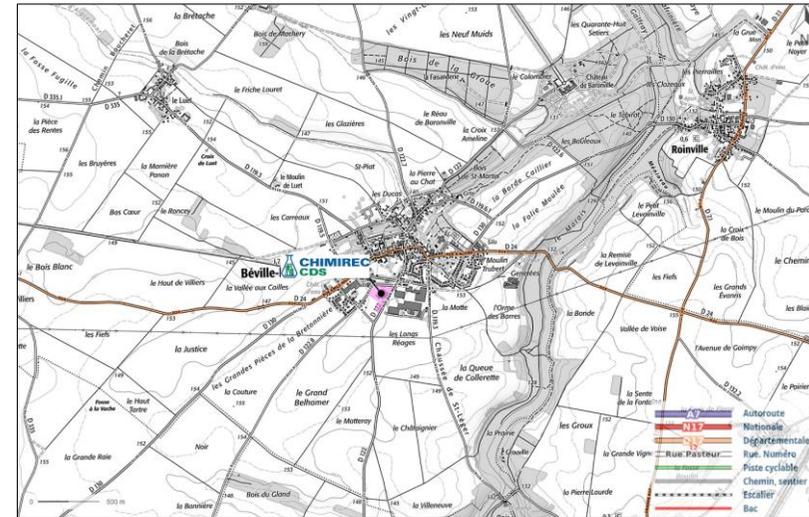


Proches abords de l'établissement CHIMIREC CDS

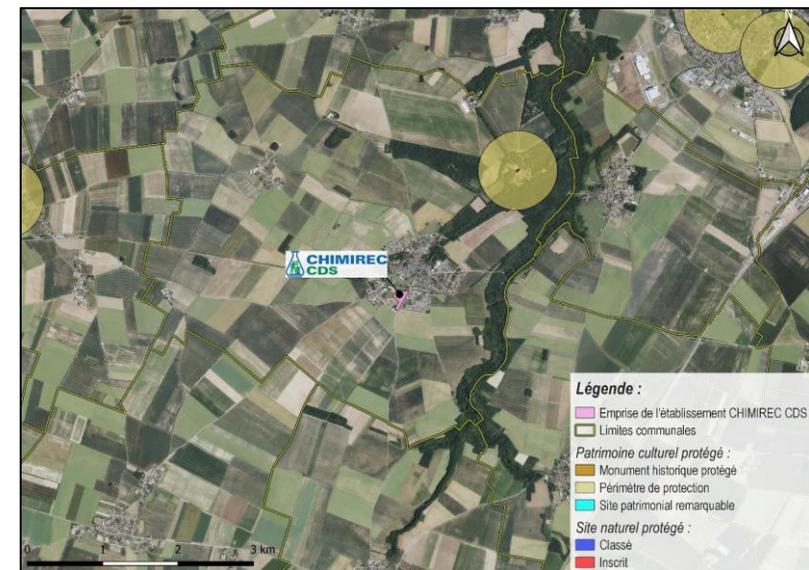
ENVIRONNEMENT DU SITE

Concernant les parcelles concernées par le présent projet et son environnement :

- les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS font partie intégrante d'une zone à vocation industrielle ou commerciale et sont réglementairement dédiées à l'accueil d'activités économiques ;
- les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS ne sont pas répertoriées en tant que surface agricole ou forestière ;
- les études de sols réalisées au droit du périmètre ICPE de l'établissement n'ont pas permis d'identifier de pollution notable ;
- la masse d'eau souterraine circulant au droit du site, localisée à une profondeur comprise entre 11 et 14 mètres, présente une qualité conforme pour les paramètres surveillés par la société via son réseau de piézomètres ;
- les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne se situent pas dans le périmètre de protection d'un monument historique, et aucun vestige archéologique n'a été découvert dans l'environnement ;
- les terrains ne sont pas localisés au sein d'un périmètre de protection d'un captage AEP ;
- le secteur est faiblement marqué par les émissions lumineuses ;
- la topographie du site est relativement plane et varie entre 145 mNGF et 148 mNGF ;
- la zone est aisément accessible depuis les axes routiers du secteur ;
- hormis, un terrain multisport, le secteur ne compte pas d'établissement recevant du public sensible ;
- aucun risque naturel et technologique majeur ne concerne directement le site.



Réseau routier du secteur



Monuments historiques du secteur

CONTEXTE NATUREL

Le secteur d'étude accueille quelques espaces naturels remarquables et notamment :

Deux sites NATURA 2000 :

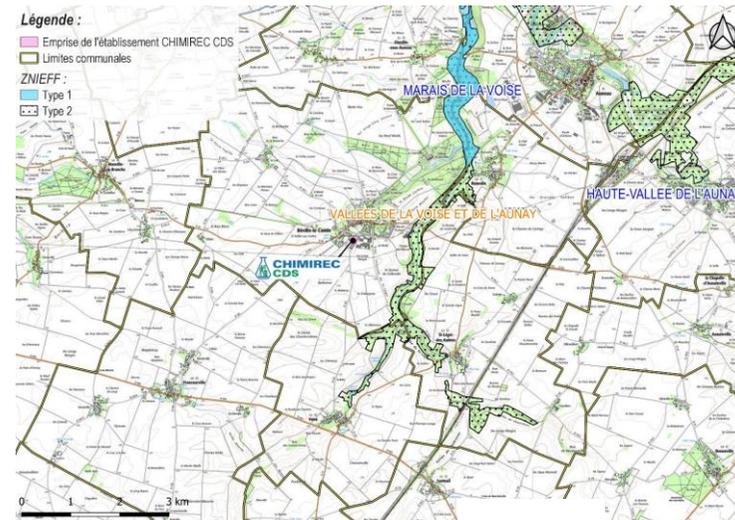
- la ZSC « Beauce et vallée de la Conie » (FR2410002), localisée au plus près à 2,8 km au Sud du site ;
- la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552) localisée au plus près à 3,2 km au Nord du site.



Sites NATURA 2000 du secteur

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique :

- la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay » (240003957), localisée au plus près à 1 km à l'Est du site ;
- la ZNIEFF de type 1 « Marais de la Voise » (240003923), localisée au plus près à 2,8 km au Nord-Est du site.



ZNIEFF du secteur

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

En termes de nouveaux aménagements, la société CHIMIREC CDS projette l'extension de son bâtiment d'exploitation ainsi que la construction de divers aménagements extérieurs de faibles envergures.

L'extension du bâtiment sera construite dans le prolongement de l'actuelle zone dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides. Par rapport aux installations existantes, l'extension du bâtiment principal présentera des teintes et des volumes similaires. A l'instar des constructions existantes sur le site, les nouveaux aménagements seront peu visibles depuis les environs, le site étant ceinturé par des haies et par un merlon paysager, qui sera étendu dans le cadre de la présente demande, permettant d'atténuer les vues du site, notamment depuis les habitations les plus proches.

Des mesures sont et resteront mises en œuvre au sein de l'établissement afin d'améliorer l'insertion du site dans son environnement :

- l'entretien de l'ensemble des aires composant le site et notamment des aires extérieures en respectant les zones prévues pour l'entreposage des contenants et des bennes de stockage,
- l'entretien des bâtiments (exploitation et contenants) et le maintien des teintes architecturales choisies et de l'état des éléments de bardage métallique extérieur,
- l'entretien du merlon paysager aménagé en 2021,
- un parfait état de propreté sur et aux abords du site.



Vues en direction des parcelles occupées par l'établissement CHIMIREC CDS

La configuration future du site n'induera pas d'impact supplémentaire sur l'intégration paysagère de l'ensemble, qui restera très peu perceptible depuis les environs et intégré au sein d'une zone déjà marquée par des infrastructures comparables.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

Le site naturel remarquable le plus proche est situé à 1 km à l'Est des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS ; il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay ».

Concernant l'impact de l'exploitation actuelle et future de l'établissement CHIMIREC CDS sur ce milieu et ceux des environs :

- le site est déjà imperméabilisé et exploité depuis de nombreuses années ; l'emprise de l'établissement ne comprend pas d'habitats similaires à ceux recensés dans les milieux naturels les plus proches,
- les espèces rencontrées sur la zone sont d'ores-et-déjà habituées aux activités des établissements,
- les rejets induits par les activités actuelles et futures de l'établissement sont et resteront maîtrisés de telle façon qu'ils ne sont pas susceptibles d'induire la modification des paramètres abiotiques régissant ces milieux,
- les espaces verts sont maintenus et entretenus sur le site.

L'exploitation du site ne présente pas d'impacts marqués, directs et indirects sur les milieux naturels du secteur.

IMPACTS SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

Aucune source de pollution des sols et du sous-sol n'est et ne sera induite en situation normale de fonctionnement du site : l'ensemble des déchets liquides en transit ou issus des opérations de lavage des contenants vides est stocké sur des rétentions adaptées, les zones d'activités et l'aire de dépotage resteront imperméabilisées et reliées à des rétentions adaptées, les zones de stockage de déchets sont et resteront imperméabilisées et sur rétentions.

En situation accidentelle, la nature du sol des zones de stockage permettrait de recueillir et contenir les matières et déchets tombés au sol. En cas d'entraînement par les eaux pluviales, les matières et déchets seraient retenus dans les réseaux et dans les bassins étanches de l'établissement.

Ainsi, les dispositions constructives et les mesures organisationnelles mises en place dans le cadre de l'exploitation du site, dans sa configuration actuelle comme future, permettent d'exclure toute pollution des sols et du sous-sol en situation normale de fonctionnement comme accidentelle.

Les modalités de gestion de l'activité permettent d'exclure tout impact sur la qualité des sols et du sous-sol.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

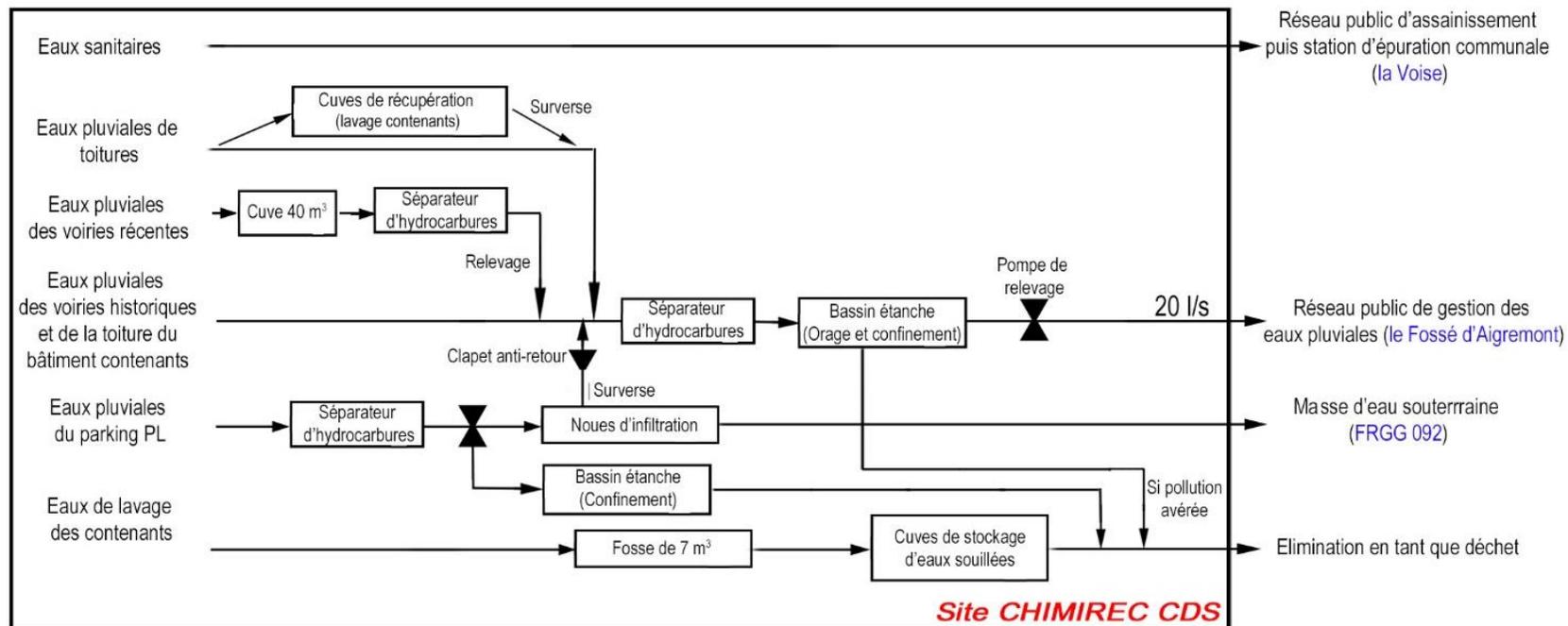
IMPACTS SUR LES EAUX

En termes de consommation, l'eau prélevée au réseau d'adduction public restera utilisée pour plusieurs types d'usage :

- les besoins sanitaires du personnel,
- le lavage des locaux et des installations,
- ponctuellement, le lavage des contenants, en appoint du dispositif de récupération des eaux pluviales.

La consommation moyenne annuelle en eau potable de l'établissement est comprise entre 300 et 450 m³ et n'est pas susceptible d'évoluer notablement dans le cadre du projet.

Concernant les rejets associés à l'exploitation de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, ils sont explicités sur la figure ci-dessous :



Enfin, les modalités de gestion mises en œuvre et projetées au sein de l'établissement sont compatibles avec les orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie pour la période 2010-2015 et avec les objectifs du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques ».

L'exploitation du site CHIMIREC CDS n'est et ne sera pas à l'origine d'un impact significatif tant sur la ressource en eau que sur la qualité des eaux du milieu récepteur, au regard des mesures de gestion mises en œuvre.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

IMPACT DU TRAFIC ROUTIER D'EXPLOITATION

Dans le cadre du projet, le trafic de poids-lourds devrait doubler, ce qui représente 10 véhicules supplémentaires par jour. Le trafic de véhicules légers devrait quant à lui augmenter de 30%, en lien avec les embauches prévues. Le trafic routier induit par l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, se composera de :

- 20 poids-lourds par jour pour la réception et l'expédition des déchets (en moyenne),
- 44 véhicules légers correspondant aux véhicules légers du personnel et des visiteurs.

L'influence sur les principaux axes du secteur est synthétisée dans le tableau suivant :

Axes routiers		Comptages routiers (moyenne journalière dans les deux sens)		Trafic routier lié à l'exploitation du site	Proportion maximale du trafic routier lié à l'exploitation
RD 24	Ouest de Béville-le-Comte (commune d'Houville-la-Branche)	2 010 véhicules dont : - 91 PL - 1 919 VL	2019	128 passages dont : 40 PL + 88 VL (personnel + visiteurs) Accroissement du trafic poids-lourds de l'ordre de 20 passages/jour et du trafic VL de l'ordre de 22 passages/jour	4,2 % sur le trafic actuel total : - 21,9 % de PL - 3,4 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 21,9%, du trafic VL de 1,1% et du trafic total de 2,1%</i>
	Au niveau de Béville-le-Comte	1 429 véhicules dont : - 66 PL - 1 363 VL	2018		6,0 % sur le trafic actuel total : - 30,3 % de PL - 4,9 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 30,3%, du trafic VL de 1,7% et du trafic total de 2,9%</i>
	Est de Béville-le-Comte (commune d'Aunay-sous-Auneau)	902 véhicules dont : - 64 PL - 838 VL	2019		9,5 % sur le trafic actuel total : - 31,2 % de PL - 7,8 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 31,2%, du trafic VL de 2,6% et du trafic total de 4,6%</i>
RD 28	Nord d'Houville-la-Branche	715 véhicules dont : - 34 PL - 681 VL	2019		12,1 % sur le trafic actuel total : - 58,8 % de PL - 9,7 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 58,8%, du trafic VL de 3,3% et du trafic total de 5,3%</i>
	Sud d'Houville-la-Branche	652 véhicules dont : - 35 PL - 617 VL	2019		13,2 % sur le trafic actuel total : - 57,1 % de PL - 10,7 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 57,1%, du trafic VL de 3,6% et du trafic total de 6,5%</i>

Les mesures suivantes sont et resteront prises sur le site pour limiter l'impact de cette augmentation du trafic sur les axes du secteur :

- le volume transporté restera adapté au volume disponible et les flux sont optimisés,
- les voies empruntées, tant en desserte locale qu'à une échelle étendue, sont des routes de grande dimension et elles sont en conséquence dimensionnées pour la circulation poids-lourds,
- les poids-lourds ne stationnent pas en dehors de l'établissement,
- les poids-lourds admis sur le site sont reçus, durant des horaires ouverts, suivant un planning défini à l'avance ce qui permet de mettre en place un cadencement afin d'éviter l'engorgement sur le site et les voies d'accès.

L'influence du trafic associé à l'exploitation du site CHIMIREC CDS est et restera réduite via des mesures mises en œuvre au sein de l'établissement.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

L'exploitation du site CHIMIREC CDS est et restera à l'origine de rejets à l'atmosphère, composés d'émissions diffuses associées au stockage de déchets inflammables en cuves (depuis les événements), aux opérations de massification de certains déchets solides, au déconditionnement et au stockage de déchets inflammables et à la circulation des véhicules.

Enfin, la mise en exploitation de l'outil de déconditionnement et broyage de produits finis sera également à l'origine de l'émission de Composés Organiques Volatils, principalement composés d'Ethanol. Ces opérations seront mises en œuvre au sein d'une alvéole dédiée du bâtiment, limitant ainsi les éventuels rejets à l'atmosphère.

Afin de limiter les émissions de Composés Organiques Volatils générées par ses activités, la société CHIMIREC CDS prévoit la mise en place de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émission. Les éventuels polluants captés seront ensuite rejetés à l'atmosphère par l'intermédiaire de 3 exutoires distincts.

Il est néanmoins précisé que les mesures ainsi que le bilan massique des émissions mis en œuvre par l'exploitant laissent apparaître que les émissions atmosphériques générées par les activités de l'établissement demeurent limitées. En complément, les engins routiers associés à l'exploitation du site respectent les normes en vigueur ; les chauffeurs de la société sont formés à l'éco-conduite. Les voies de circulation sont en enrobé routier limitant les levées de poussières.

Enfin, les rejets atmosphériques de l'établissement sont et resteront compatibles avec les plans et schémas de protection de l'air sur le territoire.

Les rejets à l'atmosphère de l'établissement CHIMIREC CDS ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air local ni le climat.

PRODUCTION DE DECHETS

L'exploitation du site entraîne la production de déchets qui peuvent être distingués en deux catégories :

- des déchets non dangereux, types emballages en papier/carton, en matières plastiques, en bois, des ordures ménagères (ex-DIND), des déchets d'entretien des espaces verts,
- des déchets dangereux, types boues provenant du séparateur d'hydrocarbures, batteries, déchets électroniques, chiffons souillés, résidus de laboratoire.

La société CHIMIREC CDS s'assure que ces déchets soient traités dans des installations autorisées, mais également en amont que l'entreposage temporaire de ces déchets se fasse dans des contenants adaptés et dans des conditions excluant toute atteinte à l'environnement et notamment à la salubrité publique.

Le projet porté par la société CHIMIREC CDS n'engendrera pas de modifications des modalités de gestion des déchets générés par les activités de l'établissement, ni d'accroissement notable des quantités produites.

Les modalités de gestion des déchets sur le site permettent d'exclure toute atteinte à l'environnement et à la salubrité publique.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LES EMISSIONS SONORES

L'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera à l'origine d'émissions sonores, liées :

- à la réception et à la manutention des déchets sur le site,
- aux opérations de déchiquetage de certains déchets solides,
- aux opérations de dépotage et empotage des déchets liquides vrac,
- aux opérations de lavage des contenants,
- à la circulation des poids-lourds de réception et d'expédition des déchets,
- à la circulation des véhicules légers du personnel.

Les activités resteront majoritairement réalisées à l'intérieur du bâtiment d'exploitation, limitant les bruits à l'extérieur. Des mesures organisationnelles resteront appliquées sur le site afin d'atténuer les émissions acoustiques générées par les activités de la société. Un merlon périphérique permet également de limiter les éventuelles nuisances acoustiques, notamment en direction des habitations situées au Sud de l'établissement.

La modélisation acoustique réalisée dans le cadre de la présente demande a par ailleurs permis de démontrer que les niveaux sonores générées par l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, respecteraient les valeurs seuils fixées par la réglementation applicable au site. Enfin, il est également précisé que l'ambiance acoustique du secteur d'étude est influencée par les activités des entreprises voisines et la circulation routière sur les axes du secteur.

Enfin, une campagne de mesures sera réalisée dans l'année suivant la mise en exploitation des nouveaux aménagements projetés, en limites de propriété et auprès des Zones à Emergence Réglementée (ZER) les plus proches pour s'assurer du respect des valeurs seuils fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

L'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'est et ne sera pas à l'origine d'un impact significatif sur l'environnement sonore du secteur, et ce grâce à la mise en œuvre de mesures adaptées.

UTILISATION DES SOLS ET OCCUPATIONS SUR LE SECTEUR

Aucune servitude relative à la protection du patrimoine historique n'impacte les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS et aucune co-visibilité n'existe entre les installations actuelles et futures de l'établissement et un édifice bénéficiant d'une protection réglementaire. Aucun vestige archéologique n'a, à ce titre, été mis en évidence sur le secteur.

Les modalités de mise en œuvre de l'extension du bâtiment d'exploitation seront compatibles avec les documents d'urbanisme locaux. Les nouveaux aménagements envisagés feront l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie de Béville-le-Comte.

Enfin, l'exploitation de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, ne portera pas atteinte aux espaces agricoles et forestiers répertoriés au sein du secteur d'étude.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

AUTRES INCONVENIENTS

Toutes les dispositions resteront prises pour que l'exploitation du site ne soit pas à l'origine d'une atteinte à l'hygiène et à la salubrité publique, mais également à la sécurité publique. Les énergies consommées dans le cadre de l'exploitation le resteront de manière rationnelle. Les éclairages en provenance du site resteront peu perceptibles au niveau des habitations. Enfin, une évaluation des risques sanitaires a fait apparaître que le fonctionnement de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, n'est pas de nature à présenter des risques pour la santé des riverains.

EFFETS TEMPORAIRES ET CUMULES DU PROJET

EFFETS TEMPORAIRES ASSOCIES AU PROJET

Les périodes transitoires pendant lesquelles l'exploitation sur le site sera différente des périodes de marche « normale » de l'installation correspondront principalement à la période de chantier liée à l'aménagement de l'extension du bâtiment d'exploitation.

Durant cette phase, des mesures transitoires seront prises visant à réduire les effets liés au « chantier » :

- les terrassements auront lieu dans de bonnes conditions climatiques,
- les zones de stationnement et d'entretien des engins de chantier limiteront les risques de pollution ponctuelle. Ce risque sera par ailleurs limité puisque les zones de chantier bénéficieront du réseau de gestion des eaux pluviales actuellement en place sur le site,
- les engins et appareils utilisés sur les chantiers respecteront la réglementation en vigueur,
- les déchets produits sur le chantier seront stockés dans des bennes et évacués par des sociétés spécialisées,
- les consignes de circulation et la signalisation seront scrupuleusement respectées et les engins de levage seront équipés d'une alarme de recul afin d'éviter tout accident.

EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

La consultation du Fichier National des Études d'Impact, ainsi que des avis rendus par le CGEDD, l'Autorité Environnementale (AE) et la préfecture de l'Eure-et-Loir, n'a permis d'identifier aucun projet proche de l'emprise de l'établissement CHIMIREC CDS.

MESURES DE MAITRISE DES IMPACTS ET COUTS ASSOCIES

Les principales mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs associés à l'exploitation de l'établissement CHMIREC CDS, dans sa configuration future, sont synthétisées ci-dessous :

Aspect	Mesures en place / envisagées	Effets attendus	Coût
Intégration paysagère	Entretien régulier des espaces verts	Assurer la bonne intégration paysagère de l'établissement CHMIREC CDS dans son environnement en maintenant la végétation en place	5000 €/an
Milieux aquatiques	Poursuite du programme de surveillance de la qualité des eaux pluviales	S'assurer de la qualité des eaux pluviales de voiries avant rejet vers le réseau public de gestion des eaux pluviales	15 000 € Par an
	Entretien des déboueurs-séparateurs d'hydrocarbures équipant le réseau de collecte des eaux pluviales sur le site	S'assurer de la bonne épuration des eaux pluviales, susceptibles de contenir des hydrocarbures, avant leur rejet au milieu naturel	≈ 4 500 € Par an
Alimentation en eau potable	Contrôle du disconnecteur équipant le réseau d'alimentation en eau potable du site	S'assurer du bon fonctionnement de ces équipements permettant de garantir l'absence de retours d'eaux polluées dans le réseau d'alimentation communal en eau potable	2 000 € Par an
Qualité de l'air	Réalisation d'une campagne de mesures des concentrations en COV dans l'environnement et des retombées de poussières	Mesurer les rejets atmosphériques liés aux activités du site afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur.	≈ 10 000 €
Environnement sonore	Mesures périodiques des niveaux sonores en limite de site et au niveau des ZER du secteur	Mesurer les niveaux sonores afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur.	≈ 3 000 €

REMISE EN ÉTAT

Les conditions de mise à l'arrêt définitif et de remise en état d'une installation classée sont fixées par les articles R.512-39-1 à 3 du Code de l'Environnement. Le préfet sera prévenu au moins trois mois avant que l'activité ne cesse définitivement.

Dans ce cadre, la société CHIMIREC CDS s'engage à fournir un rapport de cessation d'activité qui présentera les mesures prises ou prévues pour supprimer les impacts sur l'environnement et les risques de pollution pouvant se développer a posteriori de la cessation d'activité.

L'exploitant recensera, sous la forme d'un historique, les différentes modifications et les événements ayant pu engendrer une atteinte à l'environnement sur son site (déversement accidentel de produits dangereux, anciens stockages, remblais pollués, etc. liés ou non à l'activité actuelle sur le site).

Les mesures envisagées par l'exploitant sont les suivantes :

- l'évacuation et l'élimination, par des entreprises autorisées, de tous les produits dangereux et déchets présents sur le site,
- la suppression des risques d'incendie ou d'explosion,
- la réalisation d'un audit de site et sol pollués afin de déterminer s'il existe une pollution du sol ou de la masse d'eau souterraine ainsi que leur degré de pollution au regard des résultats des investigations menées dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines,
- la mise en place d'un dispositif de dépollution si besoin,
- le nettoyage de la totalité du site (bâtiments et aires extérieures),
- le démontage et l'évacuation de tout matériel et/ou bâtiment qui n'auront plus lieu d'être,
- la condamnation de l'accès au site (clôture, grille d'entrée, etc.) et des éléments potentiellement dangereux.

Ces dispositions seront modulables selon le devenir du site et des bâtiments. En tout état de cause, le terrain permettra, dans le futur, un usage industriel ou commercial compatible avec le règlement d'urbanisme actuel de la parcelle d'implantation.

D'autre part, la société s'assurera du respect des prescriptions techniques relatives à la remise en état du site mentionnée dans son arrêté d'exploitation, conformément à l'article R.512-30 du Code de l'Environnement.

La société est propriétaire des parcelles occupées sur la commune de Béville-le-Comte. En conséquence, l'exploitant et le propriétaire des terrains sont confondus, aucune demande d'avis sur la remise en état des parcelles n'a été adressée.

A contrario, la société CHIMIREC CDS a sollicité l'avis du maire de Béville-le-Comte, sur les modalités proposées de remise en état, par courrier en date du 24 novembre 2021. A cet effet, la mairie de Saint-Just-en-Chaussée s'est prononcée sur les conditions de remise en état du site, par courrier en date du 8 mars 2022.

SYNTHESE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES IDENTIFIEES ET DES IMPACTS RESIDUELS

Le tableau ci-dessous permet de faire une synthèse des contraintes et des servitudes applicables au site, recensées dans l'environnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, des impacts présentés par son fonctionnement actuel et futur sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les mesures identifiées pour l'évitement, la réduction et/ou la compensation de ces effets.

La classification des enjeux et des impacts résiduels (et sous-entendu, des impacts négatifs) a été faite selon la méthodologie suivante :



Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Milieux humains et socio-économiques	Faible	Faible Le projet va engendrer de nouvelles embauches favorisant le dynamisme de Béville-le-Comte et des communes limitrophes (Impact positif) L'activité du site trouve sa place dans le contexte économique local. Le projet permettra de diversifier les activités de l'établissement et ainsi pérenniser son fonctionnement. (Impact positif) L'établissement est d'ores-et-déjà raccordé aux réseaux nécessaires à son fonctionnement et ne compte pas de sources de chaleur ou de radiation. (Absence d'impact) Afin d'assurer la sécurité des employés sur le site durant les périodes de faible luminosité, des émissions lumineuses sont et seront induites (Impact négatif). En termes de sécurité publique, les déchets peuvent représenter une valeur marchande (Impact négatif).	Les impacts bruts identifiés concernent les émissions lumineuses et la sécurité publique. Les mesures de réduction suivantes sont et seront appliquées : - atténuation des émissions lumineuses (éclairages vers le sol, utilisation de la lumière naturelle, etc.), - système de vidéosurveillance, clôture, alarme anti-intrusion, gardien, etc.	Très faible
	Occupation des sols	Très faible	Nul Le projet n'aura aucun impact sur l'occupation des sols du secteur d'étude (Absence d'impact).	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur l'occupation des sols que du secteur d'étude.	Nul

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Environnement culturel et historique	<p style="text-align: center;">Très faible</p> <p>L'élément du patrimoine protégé le plus proche du site de la société CHIMIREC CDS est localisé à 2 200 mètres au Nord-Est des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. Il s'agit du « Château de Baronville » localisée sur la commune de Béville-le-Comte.</p> <p>A noter également qu'aucun site naturel protégé, site patrimonial protégé ou site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est recensé dans le secteur proche.</p>	<p>Aucune co-visibilité n'existe et n'existera entre des éléments protégés du patrimoine et les aménagements de la société CHIMIREC CDS.</p> <p>Aussi, aucune servitude liée à la protection du patrimoine archéologique ne concerne les terrains de la société CHIMIREC CDS.</p> <p>Le projet n'aura aucun impact sur l'environnement culturel et historique. (Absence d'impact)</p>	<p><i>Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur l'environnement culturel et historique du secteur d'étude.</i></p>	Nul
	Voies de communication et trafic routier	<p style="text-align: center;">Limitée</p> <p>L'implantation du site au sein d'une zone à vocation économique permet de limiter les inconvénients associés au trafic notamment : le raccordement aux axes routiers de grande envergure depuis le site se fait rapidement et en évitant la traversée des zones densément habitées. Les autres modes de transports ne sont pas envisageables à un coût économiquement acceptable.</p> <p>Les autres voies de communication ne sont pas impactées par les activités du site.</p>	<p style="text-align: center;">Modéré</p> <p>Dans le cadre du projet, le trafic de poids-lourds associé à l'exploitation du site devrait augmenter d'environ 50%, le trafic de véhicules légers devrait quant à lui augmenter de 30%.</p> <p>Le trafic futur associé au site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est donc estimé à 20 poids-lourds et 44 véhicules légers (employés du site et visiteurs) par jour en moyenne.</p> <p>L'augmentation du trafic générée par le projet n'engendrera qu'une faible augmentation du trafic routier global à l'échelle du secteur (comprise entre 2,1 et 4,6% pour la RD24, principal axe de desserte) (Impact négatif).</p>	<p>La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de traversée des zones densément habitées. <p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimisation des tournées de collecte et du chargement des véhicules, - dimensionnement adéquat des voies d'accès au site, - réception et expédition des déchets durant les horaires ouverts du site, - plan de circulation sur le site. 	Faible
	Santé	<p style="text-align: center;">Limitée</p> <p>Compte tenu des activités mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, seul le milieu Air pourrait être impacté. Aucun indice de dégradation n'a été observé dans l'environnement du site.</p> <p>Peu d'Établissements Recevant du Public sont présents dans le secteur, ceux-ci sont globalement localisés au niveau du bourg de la commune de Béville-le-Comte. L'ERP recevant du public sensible le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisé à 500 m de l'établissement CHIMIREC CDS.</p> <p>Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant a démontré que les concentrations mesurées en COV dans l'environnement étaient faibles.</p>	<p style="text-align: center;">Modéré</p> <p>Le trafic routier induit des émissions atmosphériques composées de gaz d'échappement (Impact négatif).</p> <p>Des émissions de Composés Organiques Volatils sont et resteront également induites par le déconditionnement, le pompage et le stockage de certaines typologies de déchets liquides. La massification par déchiquetage de certains déchets solides peut engendrer des émissions de Composés Organiques Volatils et de poussières. Les émissions de poussières sont toutefois limitées du fait de la granulométrie importante à laquelle les déchets sont massifiés (Impact négatif).</p>	<p>La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de traversée des zones densément habitées. <p>Les mesures de réduction suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien réguliers des véhicules, - respect des règles de circulation, - dispositifs de brumisation au niveau des déchiqueteurs de l'établissement, - fermeture des bennes dédiées au stockage de déchets dangereux, - installation de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émissions atmosphériques (broyeurs EMS, broyeur parfum, alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables et évènements des cuves de stockage), - mesures organisationnelles (procédures, contrôles, etc.) <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie des émissions diffuses de COV, - bilan massique annuel visant à quantifier les émissions de COV à l'atmosphère, - surveillance périodique des émissions de COV dans l'environnement, - surveillance des émissions canalisées afin de s'assurer de la conformité des émissions par rapport aux seuils réglementaires. 	Faible

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Production de déchets	Faible	Faible	<p>Les mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tri des déchets réalisé en amont afin d'éviter les mélanges DID – DIND, - tout brûlage à l'air libre est et restera proscrit sur le site. <p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets collectés par des organismes compétents et traités au sein d'installations autorisées, - entreposage des déchets dans des contenants adaptés et dans des conditions excluant toute atteinte à l'environnement et à la salubrité publique, - orientation des différentes typologies de déchets vers des filières de moindre impact. 	Très faible
	Bruit et vibrations	Modérée	Limité	<p>Les mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun procédé fortement émetteur de bruit ne sera entrepris à l'extérieur des bâtiments, - l'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs sonores, haut-parleurs) restera strictement réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents. <p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ouvertures du bâtiment d'exploitation seront maintenues, dans la mesure du possible, fermées, - les engins internes resteront conformes à la réglementation en vigueur, et feront l'objet de contrôles techniques adaptés, - la vitesse des engins restera limitée dans l'ensemble de l'enceinte du site. 	Faible
	Emissions olfactives	Limitée	Limité	<p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification sur la fiche d'identification préalable, par le client ou le commercial, du caractère potentiellement odorant d'un déchet ; - déchets odorants confinés en contenants fermés et transférés en benne juste avant l'enlèvement ; - déchets odorants nécessitant d'être massifiés sont déchiquetés en premier afin d'être camouflés par les broyats d'autres typologies de déchets ; - riverains sont régulièrement sondés afin de s'assurer de l'absence de nuisances ; - produit anti-odeur appliqué autour des bennes susceptibles de contenir des déchets odorants. 	Faible

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Paysage	Topographie	Très faible	Nul	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact du projet sur la topographie du secteur d'étude.	Nul
		La topographie des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS est relativement plane. Sur le site l'altitude varie, en effet, entre 145 et 148 mNGF.	Aucun remaniement des sols n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet n'aura aucun impact sur la topographie du secteur d'étude. (Absence d'impact)		
	Perception rapprochée du site	Limitée	Faible	L'extension du bâtiment d'exploitation envisagée ne modifiera que très légèrement l'insertion paysagère globale de l'établissement. L'extension sera en effet aménagée dans le prolongement des installations existantes et les aménagements présenteront des teintes et des volumes similaires aux installations existantes. (Impact négatif)	Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées : - entretien des espaces verts et du merlon paysager sur le pourtour de l'établissement, - interdiction d'entreposage de déchets en dehors des zones spécifiées, - site maintenu en parfait état de propreté.
Perception depuis les habitations les plus proches	Limitée	Les aménagements de l'établissement CHIMIREC CDS sont visibles depuis les habitations situées à proximité immédiate du site. Néanmoins les haies périphériques et le merlon paysager présents sur le pourtour de l'établissement permettent de masquer une partie des vues. Le site étant existant depuis les années 1980 (via l'ancien exploitant FIBA COATING), les riverains de l'établissement CHIMIREC CDS sont habitués à la présence de ces installations.			
Environnement biologique	Milieux naturels remarquables	Faible	Faible	La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée : - activités limitées au périmètre ICPE. Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées : - maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques, - gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales.	Très faible
		Les milieux naturels remarquables les plus proches sont : - Natura 2000 « Beauce et vallée de la Conie » à 2,8 km et « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » à 3,2 km. - ZNIEFF « Vallées de la Voise et de l'Aunay » à 1 km et « Marais de la Voise » à 2,8 km. - ZICO « Vallée de la Conie et Beauce centrale » à 3 km.	Les rejets atmosphériques et aqueux générés par les activités de la société CHIMIREC CDS pourraient avoir une incidence sur les milieux remarquables du secteur d'étude. (Impact négatif)		
	Faune, flore et habitats	Très faible	Très faible	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du fonctionnement du site sur la faune, la flore et les habitats du secteur.	Nul
		L'inventaire faune, flore réalisé en 2022 n'a pas permis d'identifier d'enjeux majeurs à l'échelle du site et de ses abords. Les espèces faunistiques inventoriées sont habituées aux activités menées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS.	Aucun aménagement susceptible d'impacter la faune, la flore ou les habitats naturels du secteur d'étude n'est actuellement projeté par l'exploitant de la société CHIMIREC CDS. (Absence d'impact)		

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel	
Domaine	Sous-domaine					
Environnement physique	Sols	Limitée	Faible	<p>La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun stockage de déchets dangereux n'est réalisé sur une zone extérieure non couverte (en dehors des bouteilles de gaz et des bennes de déchets dangereux qui sont fermées en permanence). <p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sols des zones d'activités sont étanches et à l'abri du bâtiment d'exploitation, - les déchets liquides sont stockés sur des rétentions adaptées en volume et en nature, - les voies de circulation sont imperméabilisées, - les écoulements sont retenus sur le site au moyen d'un bassin étanche (détection niveau, pompe de relevage), - aire de dépotage et d'emportage associée à une rétention déportée de 30 m³. 	Très faible	
	Hydrogéologie	Limitée	Faible	<p>Les investigations menées dans le cadre du suivi environnemental et de l'élaboration du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines n'ont pas révélé de pollution notable. Les eaux souterraines circulant directement au droit du site présentent une qualité globalement bonne pour les paramètres surveillés. A noter toutefois que l'atteinte du bon état chimique de la masse d'eau souterraine circulant au droit du site a été, selon le SDAGE Seine-Normandie, reportée à 2027 en raison d'une pollution aux nitrates et aux pesticides.</p> <p>A l'échelle des terrains du projet, la profondeur de la masse d'eau varie entre 11 et 14 m par rapport au niveau du terrain naturel. L'écoulement est globalement orienté en direction du Nord-Est.</p> <p>Cette masse d'eau souterraine constitue le milieu récepteur des eaux pluviales produites au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds de la société ainsi qu'à l'entreposage de bennes vides.</p> <p>Enfin, l'établissement CHIMIREC CDS n'est pas situé au sein du périmètre de protection d'un captage AEP.</p>	<p>Un impact pourrait uniquement être induit par une situation de fonctionnement accidentelle ou dégradée.</p> <p>(Impact négatif)</p>	<p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - application des mesures destinées à réduire l'impact du projet sur les sols (Cf. Ligne précédente), - les eaux pluviales produites au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds de la société ainsi qu'à l'entreposage de bennes qui sont infiltrées sur site transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre les noues infiltrantes. En cas d'incendie, une vanne permet de diriger les eaux vers un bassin étanche qui sera créé dans le cadre de la présente demande. <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi de la qualité des eaux souterraines au moyen d'un réseau de piézomètres.

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Hydrologie	Limitée	Faible	<p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées sanitaires resteront rejetées au réseau public d'assainissement puis traitées via la station d'épuration communale, - les eaux pluviales produites à l'échelle du périmètre d'exploitation historique sont et resteront canalisées vers le bassin étanche de l'établissement, après passage par un séparateur d'hydrocarbures, - les eaux pluviales générées au niveau des voiries créées en 2021 sont, après traitement via un séparateur d'hydrocarbures, collectées dans une fosse de 40 m³, avant d'être transférées vers le réseau de gestion des eaux pluviales du périmètre d'exploitation historique, - les eaux pluviales produites au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes, transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre des noues d'infiltration. En cas de pluies importantes, une surverse permet de transférer l'éventuel trop-plein vers le réseau de gestion du périmètre d'exploitation historique. Dans le cadre de la présente demande, un bassin de confinement sera créé à proximité du parking et permettra de recueillir les eaux générées par l'extinction d'un éventuel incendie. - une partie des eaux pluviales produites au niveau de la toiture du bâtiment d'exploitation restera collectées afin d'alimenter le poste de lavage des contenants, - en cas d'incendie ou de déversement accidentel sur les voiries du site, les eaux d'extinction ou l'éventuelle pollution serait confinée au sein des bassins étanches de l'établissement, - les eaux de lavage des contenants sont et resteront gérées en tant que déchets. 	Très faible
	Risques naturels	Très faible	Très faible	<p>Les mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de création d'obstacle à l'écoulement des eaux, - aucune opération de terrassement ou d'aménagement de grande envergure n'est prévue, - aucune exploitation du sol n'est prévue. 	Très faible

Le milieu récepteur des eaux pluviales produites au niveau de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, est le fossé d'Aigremont, qui se jette dans la Voise au Nord du territoire communal de Béville-le-Comte.

A noter que la Voise est également l'exutoire de la station d'épuration de la commune de Béville-le-Comte qui traite les eaux usées sanitaires générées par l'établissement CHIMIREC CDS.

Le projet va engendrer une légère hausse des consommations d'eau du site en lien avec les nouvelles embauches projetées. Cette augmentation sera toutefois faible et les consommations globales du site resteront limitées. (Impact négatif)

Le projet va engendrer de nouvelles imperméabilisations au sein du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS. Ces nouvelles imperméabilisation n'engendreront pas de modifications notables des modalités de gestion des eaux pluviales actuellement mises en œuvre sur le site. (Impact négatif)

Les modalités de gestion des eaux mises en œuvre sur le site sont compatibles avec le Schéma de Gestion et d'Aménagement des eaux en vigueur sur le secteur : SDAGE « Seine-Normandie » ainsi qu'avec les orientations du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques ».

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS pourrait aggraver le niveau d'aléa en lien avec les risques naturels susceptibles de toucher la commune de Béville-le-Comte

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Risques technologiques	<p style="text-align: center;">Faible</p> <p>La commune de Béville-le-Comte n'est pas concernée par le risque TMD. En effet, l'infrastructure ferroviaire la plus proche du site et concernée par ce risque est localisée à 3,3 km des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. La canalisation de transport de matières dangereuses la plus proche est quant à elle localisée à plus de 5 km du site. Enfin, la RD24 qui peut accueillir des transports de matières dangereuses passe au plus près à 500 mètres des terrains de la société CHIMIREC CDS. De fait, l'établissement n'est pas concerné par le risque TMD.</p> <p>Concernant le risque industriel, les entrepôts logistiques situés à proximité de l'établissement sont situés à plus de 60 mètres du bâtiment d'exploitant de la société CHIMIREC CDS. De fait, l'exposition de l'établissement par rapport aux risques associés aux installations industrielles environnantes peut être qualifiée de faible</p>	<p style="text-align: center;">Nul</p> <p>Le projet n'aura aucun impact sur les risques technologiques inventoriés au sein du secteur d'étude (<i>Absence d'impact</i>).</p>	<p><i>Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur les risques technologiques du secteur d'étude.</i></p>	Nul0
	Air	<p style="text-align: center;">Modérée</p> <p>Les conditions d'exploitation du site sont compatibles aux plans de gestion de la qualité de l'air sur le secteur.</p> <p>Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS par l'intermédiaire du bilan des émissions de COV ou des campagnes de mesures des polluants atmosphériques dans l'environnement indiquent que les activités mises en œuvre sont faiblement émettrices de polluants atmosphériques.</p>	<p style="text-align: center;">Modéré</p> <p>En situation actuelle comme future, les émissions atmosphériques de l'établissement correspondent principalement aux émissions depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables conditionnés, - les zones de déconditionnement et de pompage des déchets inflammables, - les événements des cuves dédiées au stockage de déchets inflammables, - les déchiqueteurs dédiés à la massification de certaines typologies de déchets solides, - l'outil de déconditionnement et broyage de produits finis, - certaines zones de stockage de déchets solides (bennes EMS, pâteux et filtres à huile usagés et fosse de réception), - le trafic routier associé aux activités de l'établissement. <p>Les émissions atmosphériques depuis ces différents postes sont et restent limitées. Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant a démontré que les concentrations de COV mesurées dans l'environnement étaient faibles.</p>	<p>Les mesures de réduction suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien réguliers des véhicules, - respect des règles de circulation, - dispositifs de brumisation au niveau des déchiqueteurs de l'établissement, - fermeture des bennes dédiées au stockage de déchets dangereux, - installation de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émissions atmosphériques (broyeurs EMS, broyeur produits finis, alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables et événements des cuves de stockage de déchets inflammables), - mesures organisationnelles (procédures, contrôles, etc.) <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie des émissions diffuses de COV, - bilan massique annuel visant à quantifier les émissions de COV à l'atmosphère, - surveillance périodique des émissions de COV dans l'environnement, - surveillance des émissions canalisées afin de s'assurer de la conformité des émissions par rapport aux seuils réglementaires. 	Limité